



Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques

France métropolitaine hors Corse

Notice d'information du territoire

« Aire d'Alimentation de Captages de la source de la Mouvière » (NA_MOUV)

Campagne 2025

N.B. : les modifications par rapport à la précédente version de la notice, outre le changement de date de versionnage, apparaissent en surlignage grisé dans le présent document.

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs de l'architecture environnementale de la politique agricole commune (PAC) pour :

- Accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux identifiés à l'échelle des territoires ;
- Maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Les MAEC concourent ainsi pleinement à l'accompagnement des systèmes d'exploitation dans la voie de la performance économique, environnementale et sociale et dans leur projet de transition agro-écologique.

Les MAEC sont proposées sur des territoires définis au sein de Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC). Cette notice présente l'ensemble des MAEC proposées sur le PAEC «Aire d'Alimentation de Captages de la source de la Mouvière» (NA_MOUV) au titre de la campagne **PAC 2025**. Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.

En complément, vous pouvez consulter la notice nationale d'information sur les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour la programmation PAC 2023-2027, disponible sous Télépac¹.

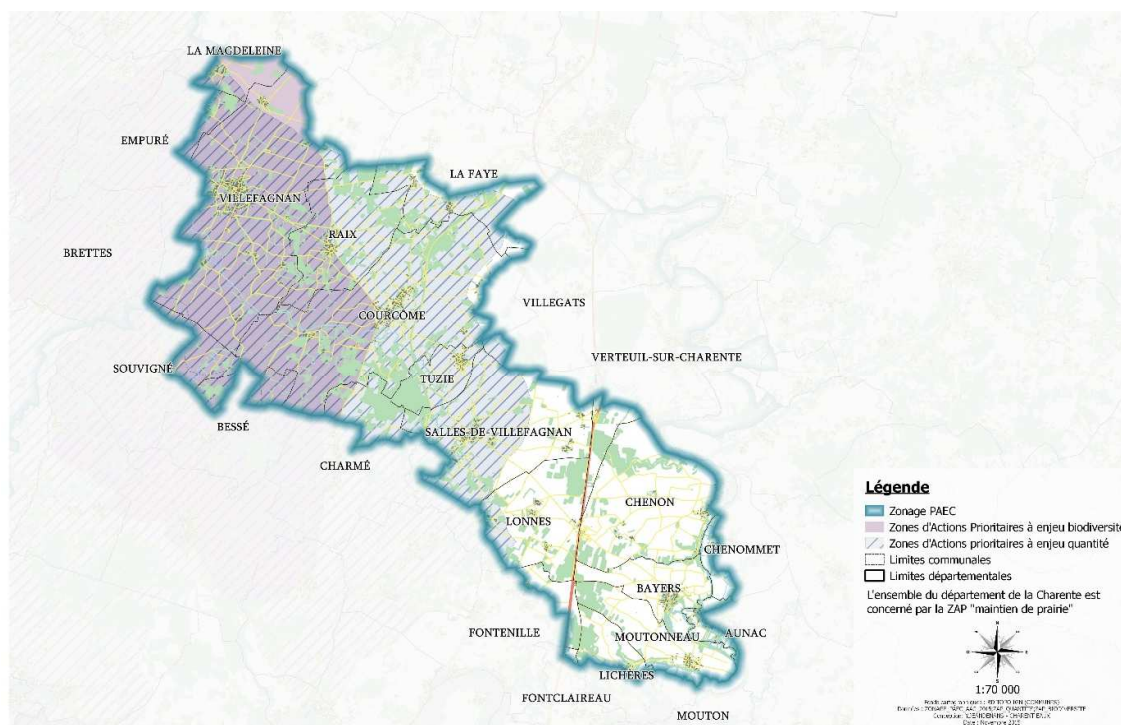
Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides de le PAC, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches conditionnalité qui sont à votre disposition sous Télépac.

¹ <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE « AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGES DE LA SOURCE DE LA MOUVIERE » ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX MAEC

Le PAEC MOUV en 2025 est un territoire à enjeu « Eau » qui porte sur l'Aire d'Alimentation de Captages (AAC) de la Source de la Mouvière, situé dans le département de la Charente. Il couvre une surface de 9 662 hectares et est représenté sur la cartographie ci-après. L'opérateur du PAEC MOUV est le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Nord Est Charente.

Périmètre du PAEC MOUV en 2025 :



Ainsi le PAEC MOUV en 2025 couvre, entièrement ou partiellement, les communes suivantes :

AUNAC-SUR-CHARENTE, BESSE, CHARME, CHENON, COURCOMME, EMPURE, FONTENILLE, LA FAYE, LA MAGDELEINE, LICHÈRES, LONNES, MANSLE-LES-FONTAINES, MOUTONNEAU, RAIX, SALLES-DE-VILLEFAGNAN, SOUVIGNE, VERTEUIL-SUR-CHARENTE, VILLEFAGNAN.

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont au moins 50% des surfaces du compartiment de culture éligible situées dans le territoire la première année d'engagement sont éligibles.

En ce qui concerne les mesures « localisées », une parcelle ou un élément est éligible à la MAEC dès lors qu'au moins 50% de sa surface ou de l'élément est incluse dans le territoire la première année d'engagement.

Dans le cadre du financement des MAEC 2023-2027 par les fonds européens du FEADER, par l'État et les Agences de l'eau, et notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), l'engagement dans une ou plusieurs MAEC du territoire « Aire d'Alimentation de Captages de la source de la Mouvière » (MOUV) est possible uniquement pour les exploitations situées dans des démarches territoriales validées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, à savoir le Plan d'Actions Territorial (PAT) de l'AAC de la Source de la Mouvière.

2 RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

Le diagnostic agroenvironnemental du PAEC MOUV est présenté en synthèse ci-après. Les données datent de 2017 et sont issues des contrats de territoires de la programmation 2019 – 2023.

L'AAC de la source de la Mouvière comporte deux secteurs distincts :

- le secteur Sud, très sensible car en lien direct avec la nappe (Portion de la Nappe Alimentant le Captage = « PNAC ») : les sols et le sous-sol favorisent une infiltration particulièrement rapide des éléments polluants vers la nappe, en particulier sur un axe drainant majeur et dans les vallées sèches qu'on y trouve (notamment la Grande Combe située à proximité du captage).
- le secteur Nord correspondant au bassin en amont du cours d'eau « le Bief », qui est en relation avec la nappe captée à la Mouvière via une zone de pertes : sur ce secteur, la forte artificialisation du fonctionnement hydraulique (recalibrage, drainage) à l'ouest et l'existence d'une vallée sèche marquée à l'est rendent l'ensemble sensible aux transferts de polluants vers la nappe.

L'AAC de la Source de la Mouvière est un territoire marqué par une forte proportion de surface agricole : la Surface Agricole Utile (SAU) représente 68% de la surface totale, dominée par les grandes cultures, filière marquée ces dernières années (2013 – 2017) par un contexte économique et climatique défavorable sur un territoire qui présente des sols à faibles potentiels (terres de groies superficielles). Malgré cela, les exploitants interrogés sur l'AAC se disent plutôt satisfaits (40%) des performances économiques de leur exploitation, voire satisfaits à très satisfaits (27%). Les agriculteurs et leur environnement professionnel ont en effet su s'adapter à ce contexte en développant des cultures à forte valeur ajoutée sur le territoire, avec de nouvelles filières de commercialisation et des marchés de niche qualitatifs. 60% des exploitations sont ainsi engagées dans la production de cultures labellisées ou sous contrat. Le facteur économique (présence de filière de commercialisation) constitue pour 35% des producteurs l'un des deux premiers paramètres guidant le choix de cultures. Les filières et la présence d'organismes stockeurs constituent donc le moteur de l'évolution des assolements.

En travaillant sur l'agronomie, les agriculteurs locaux ont ainsi su faire évoluer leurs systèmes de production en diversifiant l'assolement et en allongeant la durée des rotations. La part de la SAU en agriculture biologique a connu une augmentation de 1,4% depuis 2013 (soit 4 exploitations supplémentaires). Cette hausse reste toutefois à relativiser car seuls 3,1% de la SAU de l'AAC Source de la Mouvière sont conduits en agriculture biologique. Les enquêtes ont

toutefois mis en avant que 30% des exploitations se questionnent sur la possibilité de certification en agriculture biologique. Il subsiste néanmoins quelques marges d'évolution à explorer au niveau des pratiques agricoles sur l'AAC sur les points suivants :

- la gestion de l'interculture peut être améliorée au-delà des attentes réglementaires. Les agriculteurs sont conscients de l'intérêt agronomique de ces couverts mais 60% d'entre eux le vivent tout de même comme une contrainte. La nature des couverts, les conditions de levée et la durée de présence au sol peuvent être améliorées pour garantir une meilleure performance du couvert comme piège à nitrates ;
- le renouvellement du parc de matériels de traitement phytosanitaire doit se poursuivre : 1/3 des exploitations ne sont pas équipées de matériels de localisation des apports ;
- le développement des pratiques de lutte mécanique doit s'intensifier (40% des exploitations ne mobilisent pas encore ces pratiques en raison de problèmes de coût, de temps, de formation) au regard de la problématique « taux d'herbicides dans l'eau » récurrente au niveau du captage.

Ces éléments sont à travailler aux côtés des opérateurs agricoles du territoire, en particulier les coopératives qui sont les plus sollicitées sur cette AAC pour le conseil et l'approvisionnement.

Le PAEC MOUV participe pleinement au déploiement des actions prévues dans le cadre des contrats de territoire du programme Re-Sources en proposant aux exploitations du territoire des MAEC permettant de répondre notamment :

- aux enjeux de la réduction des pressions de pollutions par les produits phytosanitaires au travers de mesure systèmes spécifiques aux ateliers grandes cultures et élevage,
- aux enjeux de la réduction des pressions de pollutions par les intrants azotés au travers de la mesure système pour les grandes cultures spécifique à la réduction des engrais minéraux azotés, et de la mesure système de semis direct,
- aux enjeux du maintien et du développement des surfaces herbacées sur le territoire au travers des mesures de création de prairies et des mesures systèmes spécifiques à l'élevage des herbivores.

3 LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

Deux types de mesures sont proposés :

- Des **mesures « systèmes »** pour lesquelles l’exploitant doit obligatoirement demander à engager au moins 90 % des surfaces éligibles à la MAEC de son exploitation ;
- Des **mesures localisées** qui peuvent être mises en œuvre sur certaines parcelles de l’exploitation et permettent de répondre à des enjeux plus spécifiques et localisés (biodiversité notamment).

Liste des MAEC proposées :

Enjeu environnemental visé	Code de la mesure	Nom développé de la mesure	Type de mesure (système ou localisée)	Montant
Eau	NA_MOUV_COV2	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	225 €
	NA_MOUV_COV3	MAEC Eau - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	324 €
	NA_MOUV_CPRA	MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	358 €
	NA_MOUV_EAU1	MAEC Eau - Gestion quantitative - Grandes cultures 2	Système	119 €
	NA_MOUV_EAU2	MAEC Eau - Gestion quantitative - Couverture - Grandes cultures 3	Système	201 €

	NA_MOUV_FER2	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Grandes cultures 2	Système	136 €
	NA_MOUV_FER4	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	248 €
	NA_MOUV_FER5	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	343 €
	NA_MOUV_HBV2	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 2	Système	177 €
	NA_MOUV_HBV3	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores 3	Système	233 €
	NA_MOUV_PHY2	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 2	Système	143 €
	NA_MOUV_PHY3	MAEC Eau - Herbicides - Grandes cultures 3	Système	281 €
	NA_MOUV_SDC2	MAEC Sol - Semis direct 2	Système	158 €

Une notice 2025 spécifique à chacune de ces mesures, pour le PAEC MOUV, incluant le cahier des charges à respecter, est disponible sur le site internet de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

4 MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

L'engagement dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire est possible uniquement dans le cas où cet engagement représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de la demande d'engagement en première année, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de l'engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités définies dans l'arrêté préfectoral relatif aux engagements agroenvironnementaux et climatiques et en agriculture biologique en 2025 de la région Nouvelle-Aquitaine. Si ce montant maximum est dépassé, la demande devra être modifiée.

5 CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

Les critères de priorisation permettent de classer les demandes d'aide lorsque le nombre de demandeurs éligibles est supérieur aux capacités de financement. Dans ce cas, les dossiers sont engagés par ordre de priorité en fonction des critères définis.

Le premier critère de priorisation est qu'une exploitation est admissible à une mesure système si 50 % des surfaces de son compartiment de culture sont incluses dans le PAEC, et qu'une parcelle ou un élément est admissible à une MAEC localisée si 50 % de sa surface est incluse dans le PAEC. Les autres critères de priorisation sont définis dans le tableau ci-après :

Critère de priorisation N°2	Priorité aux exploitations qui ont le plus de surfaces engagées situées sans les zones prioritaires du territoire du PAEC (notamment les zones les plus sensibles de l'AAC telles que définies dans le contrat territorial).
Critère de priorisation N°3	Priorité aux exploitations pour qui la MAEC engendre des changements de pratiques par rapport aux exploitations pour qui la MAEC correspond à du maintien de pratiques.
Critère de priorisation N°4	Priorité aux exploitations qui s'engagent sur des MAEC de niveau 3 par rapport à celles qui s'engagent sur des MAEC de niveau 2.

6 COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

Pour vous engager dans une MAEC en 2025, vous devez obligatoirement déposer une demande d'aide avant le 15 mai 2025 lors de votre déclaration PAC dans Télépac :

- en cochant la case correspondant aux MAEC 2023-2027 à l'étape « Demande d'aides » ;
- en dessinant les éléments graphiques pour lesquels une aide est demandée (éléments surfaciques, linéaires ou ponctuels) à l'étape « RPG MAEC/BIO », selon les instructions figurant dans la notice explicative de la télédéclaration des MAEC², en précisant le code de la mesure demandée.

7 FORMATION

Les exploitants qui contractualisent des MAEC de la nouvelle programmation PAC 2023-2027 doivent suivre une formation au cours des deux premières années de leur engagement. Cela constitue une obligation du cahier des charges de chaque mesure MAEC, contrôlée sur l'exploitation, via vérification de l'attestation individuelle de formation.

L'objectif de ces formations est de conforter l'exploitation dans le respect du cahier des charges de la mesure souscrite, et dans sa mise en œuvre sur l'exploitation. Ces formations peuvent également constituer une opportunité d'ouverture à de nouvelles pratiques agronomiques et techniques respectueuses de l'environnement, et en cela, à de nouvelles MAEC (localisées par exemple).

En pratique, les formations financées par VIVEA devront être d'une durée minimale de 7 heures et pourront s'organiser sur 1 ou 2 dates ; elles peuvent donc être fractionnées en demi-journées de formation distinctes.

L'opérateur du territoire doit organiser à minima les formations listées dans le tableau ci-après.

Les exploitants qui contractualisent des MAEC en 2025 doivent suivre :

- une des formations dédiées aux exploitants ayant contractualisé des MAEC sélectionnée dans le catalogue régional VIVEA (Fonds de formation pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant),

ou

- une des formations MAEC organisée par l'opérateur de PAEC qui ne rentre pas dans le dispositif VIVEA et reste donc à la charge de l'opérateur et/ou des exploitants.

Dans tous les cas le contenu de la formation suivie par un exploitant doit être en cohérence avec le cahier des charges de la MAEC dans laquelle il s'est engagé. Si un bénéficiaire est engagé dans plusieurs MAEC au cours de la programmation 2023-2027, alors il sera considéré qu'une participation à une formation à minima lui permettra de respecter les obligations de formation de l'ensemble des MAEC en question.

² Disponible sur Telepac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

	Nom de la structure formatrice	Nom de la formation	Contenu de la formation
1	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27 – Compréhension des mécanismes des écosystèmes et des interactions entre itinéraires techniques et milieux naturels	Différentes sessions pourront être proposées avec comme contenu, à minima un ou plusieurs des items suivants : - Connaissance des enjeux environnementaux du territoire - Connaissance du cycle des espèces faunes et flores et identification des menaces - Analyse de la conduite culturale face aux menaces et en identifier les leviers - Adaptation des pratiques d'entretien de la prairie - Innovation dans l'aménagement du parcellaire agricole
2	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27 – Autonomie alimentaire et bien-être animal	Différentes sessions pourront être proposées avec comme contenu, à minima un ou plusieurs des items suivants : - Augmentation de l'autonomie alimentaire et fourragère, - Optimisation de la ration alimentaire des animaux, Mise en œuvre d'itinéraires techniques agro écologiques pour une production d'aliments de qualité, - Optimisation de la gestion des prairies
3	CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA CHARENTE	MAEC NA 23-27 – Adaptation au changement climatique et amélioration de la technicité de productions	Différentes sessions pourront être proposées avec comme contenu, à minima un ou plusieurs des items suivants : - Adaptation de la conduite de l'exploitation au changement climatique - Contribution à l'autonomie protéique en développant les productions des cultures protéiques - Mise en œuvre des pratiques de production pour réduire les IFT - Développement des méthodes innovantes de productions - Acquisition et meilleure maîtrise des techniques de production animale - Connaissance et évaluation des sols agricoles - Optimisation de la couverture des sols en agriculture - Développement et perfectionnement de l'agriculture de conservation des sols - Aménagement du parcellaire agricole (haies, agroforesterie) - Optimisation de la traçabilité
4	OCEALIA	Groupe de Progrès GRANDES CULTURES	Inspiré des groupes 30 000, les groupes de progrès ont pour vocation d'aborder différentes thématiques agricoles et agro-écologiques afin de permettre aux agriculteurs(rices) de partager des expériences, d'acquérir de nouvelles compétences, de nouvelles informations.
5	OCEALIA	Groupe de Progrès ELEVAGE	
6	OCEALIA	Groupe de Progrès VIGNES	
7	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente	Groupe Technique Grandes Cultures	Conduite des cultures en agriculture biologique : - désherbage mécanique, - associations de cultures, - diversification des assolements, - couverts végétaux, - infrastructures agro-écologiques... Présentations d'essais, d'expérimentations, de suivis de cultures. Échanges et retours d'expérience entre les participants.

			Formation ouverte aux exploitants engagés en MAEC, en conventionnel ou en bio.
8	Maison de l'agriculture biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Tous éleveurs- Comprendre l'écosystème microbien de ma ferme pour améliorer mes pratiques	- Mieux orienter la flore microbienne de sa ferme (du sol au produit transformé) pour améliorer ses pratiques (fertilité des sols, pratiques agronomiques, qualité des produits animaux, gestion des litières, conservation des ensilages, santé des animaux et santé végétale...); - Les différents microbes bénéfiques ou pathogènes ; - Les interactions entre les différents écosystèmes microbiens ; - Analyser et améliorer la flore microbienne.
9	Maison de l'agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Biodiversité fonctionnelle : aménagement d'IAE pour favoriser la faune auxiliaire	- Reconnaître les insectes utiles à vos cultures et valoriser les espèces végétales pour favoriser la lutte biologique ; - Analyser l'environnement sur votre ferme pour opérer des modifications structurelles favorisant la biodiversité.
10	Maison de l'agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Développer l'agroforesterie sur ma ferme en grandes cultures	<u>Objectif</u> : savoir utiliser les complémentarités entre arbres et parcelles cultivées. <u>Contenu</u> : - Définition de l'agroforesterie et présentation des différentes fonctions de l'arbre champêtre ; - Modèles agroforestiers actuels ; - Etapes pour mener son projet agroforestier : gestion de l'existant et développement du potentiel naturel, diagnostic plantation, choix des essences, phase de réalisation, suivi d'une plantation, implication de l'agriculteur... ; - Données économiques.
11	Maison de l'agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Alternative au travail du sol en bio avec l'agriculture de conservation	<u>Objectif</u> : comprendre et maîtriser les bases de l'Agriculture Biologique de Conservation (ABC). <u>Contenu</u> : - Connaître l'origine et les principes de l'Agriculture de Conservation (AC) ; - Comprendre l'adaptation des principes à l'Agriculture Biologique ; - Etudier les pratiques déjà mises en place dans des fermes françaises et suisses ; - Echanger avec un expert pour conforter une mise en pratique progressive sur sa ferme.
12	Maison de l'agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Développer des couverts végétaux sur sa ferme.	<u>Objectifs</u> : - Développer des couverts végétaux sur sa ferme. - Faire le point sur les différentes techniques et leurs intérêts, devenir autonome dans ses choix. <u>Contenu</u> : - Rappel des fondamentaux sur la gestion du couvert, - Variétés adaptées en Charente et au risque climatique, - Semer et détruire, - Relargage d'azote en fonction des espèces et des méthodes culturales
13	Maison de l'agriculture Biologique de la Charente	MAEC NA 23-27 Gérer durablement mes haies	Objectif : savoir entretenir mes haies dans la durée. Contenu : - Caractériser l'état de durabilité d'une haie - Déterminer les actions d'entretien à réaliser

			- Appliquer les actions de taille (tronçonneuse et taille-haie) en respectant les règles de sécurité
14	CIVAM Ruffécois	Maîtriser les couverts végétaux pour s'adapter et atténuer les changements climatiques	• Enjeux de la couverture végétale permanente des sols • Prérequis et méthodes pour la réussite de l'intégration des couverts végétaux dans la rotation • Méthode : intervention d'un expert, échange de pratiques, tours de parcelles et suivi des couverts Formation dans le cadre du GIEE de la CAVAC de Villejésus "Favoriser l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques sur nos fermes via l'échange et le partage d'expériences" (animé par le CIVAM du Ruffécois).
15	CIVAM Ruffécois	Faire évoluer mon système vers le semis-direct sous couvert permanent	• Les enjeux de l'agriculture de conservation des sols (érosion, climat, multifonctionnalité des sols...) • Les prérequis (connaissances agronomiques de son sol) et piliers de l'ACS pour une évolution durable des systèmes : rotation diversifiée, couverture des sols, semis-direct... • Trajectoires d'évolutions • Précisions techniques en fonction des participants : méthode d'implantation des couverts, matériels... • Méthode : échanges et co-construction de systèmes
16	CIVAM Sud Charente	Mettre en place ou développer les couverts végétaux pour s'adapter et atténuer les effets du changement climatique	- Connaître la pertinence de l'agriculture de conservation des sols dans les territoires de Charente et Charente Maritime : impacts sur les sols, sur le changement climatique dont la ressource en eau, la biodiversité - Connaître les liens entre la mise en place de l'agriculture de conservation des sols notamment les couverts végétaux et le changement climatique - Connaître les 3 piliers de l'Agriculture de Conservation des Sols : Semis direct, rotation diversifiée, couverture permanente des sols - Savoir choisir le matériel de semis en fonction des objectifs recherchés et de la nature des sols (semoir à disque, semoir à dents, strip till) ou adapter l'existant - Savoir construire la place des couverts végétaux au sein des systèmes de cultures des participants, adapter leurs utilisations aux contextes pédo climatiques et techniques des fermes et comprendre l'impact économique de leur intégration. - Connaître les différentes techniques d'implantation et de destruction des couverts végétaux sans intrants
17	CIVAM Sud Charente	Mettre en place ou améliorer la performance de mon système en semis direct	- Connaître la pertinence de l'agriculture de conservation des sols dans les territoires de Charente et Charente Maritime : impacts sur les sols, sur le changement climatique dont la ressource en eau, la biodiversité - Connaître son sol - Connaître les 3 piliers de l'Agriculture de Conservation des Sols : Semis direct, rotation diversifiée, couverture permanente des sols - Mettre en place le semis direct : apporter des connaissances et de compétences aux participants sur cette technique : choix du matériel de semis en fonction des objectifs recherchés et de la nature des sols (semoir à disque, semoir à dents, strip till) - Mettre en place des couverts végétaux dans mon système de culture : apporter des connaissances et compétences aux

			participants sur cette technique : les intérêts des couverts dans les systèmes de production, la réglementation, les techniques d'implantation, les espèces végétales à privilégier dans le contexte pédo-climatique des Charentes, les techniques de destruction. - Mettre en place une rotation diversifiée : apporter des connaissances et des compétences aux participants sur cette approche : construire des rotations diversifiées en fonction des différents systèmes de cultures présents sur ma ferme (atelier de co-conception) pour assurer une couverture permanente de mon sol, tout assurant une rentabilité économique de mon système
18	CER FRANCE Poitou Charente	Comment améliorer sa rentabilité par l'agronomie ?	Améliorer son patrimoine sol pour optimiser ses charges Optimiser ses intrants par la rotation et les couverts végétaux. Initiation à la nutrition des sols et des plantes

8 CONTACTS

Pour toute information complémentaire, contacter l'opérateur ou la/les structure(s) animatrice(s) du territoire :

Nom de la structure porteuse du projet (opérateur PAEC)	SIAEP du Nord-Est Charente
Nom/Prénom de la personne référente N°1	MADIER Pierre (Président)
Nom/Prénom de la personne référente N°2	BUISSONNEAUD Isabelle (agent en charge du dossier Re-Sources)
Mail de la personne référente	Communication à adresser à Charente eaux : hchaboureau@charente-eaux.fr
Nom de la structure animatrice N°1	Syndicat Mixte Charente Eaux
Nom/Prénom de la personne référente N°1	CHABOUREAU Hugues
Téléphone de la personne référente N°1	07 86 48 69 48
Mail de la personne référente N°1	hchaboureau@charente-eaux.fr
Nom/Prénom de la personne référente N°2	CONDEMINÉ François
Téléphone de la personne référente N°2	06 14 68 27 97
Mail de la personne référente N°2	fcondemine@charente-eaux.fr
Nom de la structure animatrice N°2	Chambre d'Agriculture de la Charente
Nom/Prénom de la personne référente	Audrey TRINIOL
Téléphone de la personne référente	05 45 24 49 00 / 06 14 09 36 10
Mail de la personne référente	audrey.triniol@charente.chambagri.fr
Nom de la structure animatrice N°3	Maison de l'Agriculture Biologique de la Charente
Nom/Prénom de la personne référente N°1	Evelyne BONILLA
Téléphone de la personne référente N°1	05 45 63 00 59 / 06 45 59 63 11
Mail de la personne référente N°1	projetbio@mab16.com

Nom/Prénom de la personne référente N°2	Anaïs BIOCHE
Téléphone de la personne référente N°2	06 73 20 13 21
Mail de la personne référente N°2	grandescultures@mab16.com
Nom de la structure animatrice N°4	CIVAM du Ruffecois
Nom/Prénom de la personne référente	Coline DIEVAL
Téléphone de la personne référente	06 76 28 10 59
Mail de la personne référente	ruffecois@civam.org
Nom de la structure animatrice N°5	Coopérative OCEALIA
Nom/Prénom de la personne référente	Mathilde LANDAIS
Téléphone de la personne référente	06 84 83 18 39
Mail de la personne référente	mlandais@ocealia-groupe.fr
Nom de la structure animatrice N°6	Coopérative Agricole de Mansle
Nom/Prénom de la personne référente	Marine SUDRES
Téléphone de la personne référente	05 45 20 58 13 / 06 41 03 68 64
Mail de la personne référente	msudres@coopdemansle.com
Nom de la structure animatrice N°7	Fédération du Négoce Agricole Centre Atlantique
Nom/Prénom de la personne référente	Nicolas PUGEAUX
Téléphone de la personne référente	05 49 75 69 30 / 06 22 67 34 29
Mail de la personne référente	n.pugeaux@gsnaca.fr
Nom de la structure animatrice N°8	SAS NEOLIS
Nom/Prénom de la personne référente	Yolann BERGERON
Téléphone de la personne référente	05 49 07 60 14
A8_Mail de la personne référente	ybergeron@neolis-negoce.fr